

Programme Réseaux des Zones Arides

DOSSIER

Les Femmes dans les Sociétés Pastorales d'Afrique Orientale et Occidentale

**Judy Pointing
Susan Joeke**

IIED

INTERNATIONAL
INSTITUTE FOR
ENVIRONMENT AND
DEVELOPMENT

**Dossier No. 28
Septembre
1991**

Judy Pointing est chercheur à l'Institut d'Etudes du Développement de Brighton, spécialiste des relations entre le rôle des sexes et le développement rural. Son principal domaine de recherche porte sur la production féminine et les relations dans les foyers en Afrique sub-saharienne. Plus récemment, elle a travaillé sur la dimension sexuée du processus d'ajustement.

Susan Joekes est membre de l'Institut d'Etude de Développement de Brighton, spécialiste du rôle des sexes. De 1985 à 1988 elle a fait partie de l'équipe de Centre International de Recherche sur les Femmes (*International Centre for Research on Women*) à Washington. Elle est l'auteur de *Women in the World Economy* (Les femmes dans l'économie mondiale), publié à New York par Oxford University Press en 1987, et coordonne actuellement un projet de recherche de l'UNRISD sur "Femmes, Environnement et Population", composé d'études de cas sur les effets de la dégradation de l'environnement au Kenya, en Malaisie et au Mexique.

Traduction: Claude Fivel-Démoret

Les Femmes dans les Sociétés Pastorales d'Afrique Orientale et Occidentale

**Judy Pointing
Susan Joekes**

Table des matières:

	<u>Page</u>
Introduction	1
Ressources en propriété commune et droits d'utilisation des terres	3
La division sexuelle du travail dans les sociétés pastorales	5
Les droits au bétail	7
Sédentarisation et changements de l'économie pastorale	11
L'impact de la dégradation écologique	14
Conclusion	17
Implications pour une politique	18
Interventions politiques	20
Orientations pour des recherches futures à application politique	21
Bibliographie	24

Les femmes dans les sociétés pastorales d'Afrique orientale et occidentale

Judy Pointing et Susan Joekes

Introduction

L'ample littérature sur les sociétés pastorales africaines apparue ces vingt dernières années a beaucoup contribué à la prise de conscience et à la compréhension de la complexité et du caractère sophistiqué des règles et institutions traditionnelles régissant l'accès aux ressources et à leur utilisation dans le cadre du pastoralisme. On a démontré que les évaluations antérieures des sociétés pastorales, tenant celles-ci pour "traditionnelles" (au sens péjoratif du mot, à savoir: résistantes au changement et isolées de l'économie générale), étaient inexactes et ne pouvaient servir de point de départ à la planification et l'élaboration des politiques à suivre. Certains ont même estimé que dans le passé, une telle conceptualisation avait été à l'origine de politiques dont l'impact écologique dans certaines régions, notamment au Sahel et en Afrique orientale, avait été désastreux (Cribb, 1984: 18). Suite à cela, on admet maintenant plus largement le besoin de tenir compte, pour l'élaboration des politiques à suivre, de l'importance des formules traditionnelles.

Si les changements qui se sont produits pendant et depuis l'ère coloniale sont devenus, avec leurs effets sur les sociétés pastorales, l'objet d'une attention accrue, on ne saurait en dire autant, bien au contraire, de la position des femmes en ces sociétés. Ceci contraste avec le fait que pendant la même période, la position des femmes dans l'agriculture africaine a fait l'objet de nombreux écrits, en particulier lorsqu'il s'est agi de traiter des effets négatifs, pour elles, des transformations économiques et sociales du vingtième siècle. Des processus toujours en cours, tels que la monétarisation croissante de l'économie rurale, la privatisation des terres et la commercialisation de l'agriculture, ont eu un impact nuisible et celui-ci a été bien étudié (Palmer, 1985; Henn, 1984; Whitehead, 1987; Guyer, 1984).

On a lié une large part de l'effet négatif de ces processus toujours en cours à l'érosion graduelle mais régulière des règles traditionnelles concernant les femmes, qui servaient à définir et à établir leurs droits et devoirs aussi bien que ceux des hommes. Les droits traditionnels des femmes se sont avérés vulnérables face à des conditions sociales et économiques changeantes. Les changements ont joué de façon à consolider l'accès et le contrôle masculins sur les ressources — y compris le travail féminin — tout en réduisant simultanément les droits et l'autonomie des femmes. On reconnaît largement que cette perte de droits n'est pas seulement une question de justice, mais représente un problème fondamental pour la santé et le bien-être des femmes et des enfants. Dans une grande partie de l'Afrique, ce sont les femmes qui sont responsables de l'approvisionnement des foyers en nourriture et autres biens de

première nécessité et pourtant les constats que l'on peut faire indiquent qu'il leur devient de plus en plus difficile de faire face à ces obligations. Cela est dû, pour partie, aux difficultés d'accès aux ressources productives, ainsi qu'aux exigences plus fortes dont leur temps est l'objet (Hanger et Moris, 1973).

Ce texte se livre à une analyse parallèle de la position des femmes dans les sociétés pastorales et de leur points vulnérables face aux transformations de l'économie politique du pastoralisme en Afrique orientale et occidentale. A son point de départ se trouve la reconnaissance du fait que les sociétés pastorales ne sont pas des entités isolées; elles fonctionnent en interaction avec, et sous bien des rapports sont totalement intégrées à, l'économie nationale. Les revenus en espèces tirés d'activités économiques non pastorales sont devenus, pour beaucoup de foyers, un complément de plus en plus important de ceux tirés des activités pastorales. En ce sens, ces foyers ne sont ni à l'écart, ni protégés des grands changements en cours. Ne pas avoir conscience de ce phénomène aurait pour effet de dissimuler l'impact des processus de stratification sociale et économique de l'économie pastorale. Pour cette raison, nous nous servons d'une définition large du "pastoralisme", afin d'éviter "d'écartier par définition" ceux qui ont été marginalisés et sont maintenant réduits à l'indigence ou à la possession d'un tout petit nombre d'animaux. Comme l'indique Dahl, tenter de faire la différence entre groupes plus ou moins traditionnels serait agir artificiellement et reviendrait à bloquer une bonne compréhension de la dynamique de ces sociétés (Dahl, 1979: 16).

L'essentiel de la littérature sur le pastoralisme africain consiste en études de cas. Différents auteurs ont eu tendance à s'attacher à différents aspects de la position des femmes, ce qui rend très difficile toute tentative de comparaison systématique des questions relatives aux rôles des deux sexes dans les sociétés pastorales de l'Afrique orientale et occidentale. Pour cette raison, nous avons décidé d'adopter une approche différente, nous concentrant sur les similarités entre les deux régions. En ce qui concerne la position des femmes dans les sociétés pastorales, exprimée par les règles et droits traditionnels et par la division sexuelle du travail, il semble que les similarités soient bien plus fortes que les différences.

Il est clair que les sociétés d'Afrique sub-saharienne, qu'elles soient pastorales ou agricoles, sont en situation de concurrence croissante, une concurrence qui a pour enjeu les biens productifs, la terre en particulier, et d'où découle la pression subie par les règles et institutions traditionnelles régissant l'accès aux ressources. On dispose d'éléments de fait démontrant que la dislocation de ces traditions contribue à une concentration plus poussée de la richesse et à une stratification sociale et économique accrue. Ce texte examine l'impact que ces processus ont eu sur les femmes des sociétés pastorales d'Afrique orientale et occidentale. La réalité constatée fait montre d'une constance remarquable de leurs effets sur la position des femmes dans les deux régions. La préservation de l'accès des femmes aux ressources s'avère bien frêle, n'étant ni garantie ni protégée. Tout comme dans les sociétés agricoles, les droits traditionnels des femmes — et donc leur accès aux ressources — sont en pleine marginalisation et en cours d'érosion, tandis que simultanément se consolide le contrôle masculin sur les ressources et les revenus en espèces.

Ressources en propriété commune et droits d'utilisation des terres

Dans les sociétés pastorales, l'utilisation des terres était régie, traditionnellement, par un ensemble complexe et sophistiqué de règles et d'institutions, qui organisaient l'accès à des ressources vitales mais souvent précaires. L'utilisation de la terre ainsi que d'autres ressources naturelles (eau, arbres et points de sel), toutes "propriétés communes", était réglementée de manière à empêcher toute monopolisation et à éviter la dégradation due à un usage excessif (Talle, 1988: 48). Par ailleurs, les limites des territoires habituellement contrôlés par différents groupes pastoraux n'étaient pas immuables, mais modifiées au gré des circonstances. Pendant les périodes de sécheresse, on passait des accords réciproques pour étendre les droits de pâture à travers les différents territoires (Hodlund, 1979: 17). Une telle utilisation coopérative des ressources peut être interprétée comme moyen de minimiser les risques dans un environnement au climat imprévisible: la variabilité spatiale et temporelle des précipitations et de la couverture végétale qui en résulte sans tenir compte des limites de territoires est une caractéristique de base des zones pastorales arides. La stratégie pastoraliste de maximisation et de dispersion des actifs représentait un mécanisme d'adaptation à ces circonstances permettant de survivre en temps de crise et autorisant une régénération économique ultérieure.

L'utilisation de la terre par les pastoralistes sous forme de ressource en propriété commune a subi une pression croissante, dont la forme typique consiste à remplacer les droits d'usufruit reposant sur le critère de résidence par la formalisation juridique de la propriété agraire, qu'elle soit individuelle ou de groupe. Cela a des conséquences importantes — et négatives — pour les femmes pastorales. La relation symbiotique entre terre et bétail et l'étroite association traditionnelle des hommes à la gestion des troupeaux ont contribué à l'exclusion des femmes des titres juridiques de propriété foncière. La privatisation des terres de parcours pastorales aboutit à la concentration de la propriété foncière aux mains des hommes tout comme cela s'est produit — ainsi qu'on l'a démontré — dans les sociétés agricoles d'autres régions d'Afrique sub-saharienne.

L'empiètement sur les terres pastorales a connu des formes variées. De grandes surfaces de pâturage ont été appropriées pendant la période coloniale, processus qui s'est poursuivi en Afrique orientale, avec en particulier la création des parcs nationaux — et le découragement de l'utilisation de ces terres par les pastoralistes qui s'en est suivi — et l'expansion du secteur agricole. Mais c'est par l'adjudication des terres de pacage, devenant propriétés individuelles et de groupe, que s'est effectuée la plus forte perte de pâturages gérés en commun. L'étendue de l'aliénation agraire ne saurait être mieux représentée que par le cas des Massaïs du Kenya, dont les terres de pâturage ont été réduites de moitié, approximativement, par rapport à ce qu'elles étaient il y a quatre-vingts ans. Et il ne s'agit pas seulement de la perte d'une grande proportion de pâturages: la qualité des terres de parcours encore disponibles s'est amoindrie suite à la perte d'une surface disproportionnée de pâturages de saison sèche (Talle, 1988: 45).

Au Kenya, la création de ranches de groupe sur terres masai fut ostensiblement conçue pour assurer les droits juridiques des Masais sur les terres de pâturage et pour empêcher que se poursuive leur détérioration en restreignant les mouvements des pastoralistes et de leurs troupeaux entre les différents points de pâture et d'abreuvement (Talle, 1988: 42). On a encouragé les pastoralistes à se joindre aux ranches en leur donnant la possibilité d'avoir accès aux prêts d'investissement accordés sur la base de titres juridiques de propriété foncière, chose impossible dans le cadre du système de propriété commune des ressources. La crainte que ne pas figurer à l'enregistrement entraînerait l'incapacité future d'avoir accès à la terre joua un rôle puissant d'incitation à participer à cette formule (Foulmin, 1983: 55).

En fait, la création de ranches de groupe au Kenya a eu l'effet opposé à ces intentions. Les restrictions imposées à la mobilité des troupeaux ont nui à la souplesse des modes de pâture, cruciaux pour une saine utilisation des terres du point de vue écologique, lorsque la pluviosité varie fortement. Les pâturages subirent une détérioration accentuée et, suite à des pâtures excessives, la dégradation écologique s'est poursuivie.

Les titres de propriété remis à des particuliers — masai et non-masai — ont entraîné la conversion des terres de pâture en ranches et fermes privés. C'est là une question particulièrement sujette à controverse. Bien que la superficie de ces ranches individuels soit faible, la qualité des terres de parcours qu'ils occupent est souvent la meilleure, alors que ces terres qui deviennent inaccessibles à la majorité des propriétaires de troupeaux (Talle, 1988: 42). On a pu estimer, par ailleurs, que la création de ranches de groupe intensifie la stratification économique et sociale, dans la mesure où ils sont affectés d'une tendance naturelle à la concentration de la richesse, car, même si des quotas de pâture égaux sont alloués initialement aux membres du groupe, ceux qui disposent d'un montant supérieur de capital de départ risquent fort de louer ou d'acheter les quotas d'autres membres (Hedlund, 1979: 33).

En ce qui concerne la consolidation de l'accès à la terre, il importe de noter que plus de 99% des membres de ranches de groupe sont des hommes. C'est une situation qui présente des parallèles distincts avec la discrimination subie par les femmes agricultrices en Afrique sub-saharienne, où les terres sont habituellement enregistrées au nom du chef de famille masculin, sans tenir compte de *qui* en réalité les cultive. Par conséquent, les femmes sont exclues de l'accès aux prêts et aux services de vulgarisation généralement attribués en fonction des titres de propriété foncière, et c'est ainsi que d'importantes ressources se retrouvent concentrées aux mains des hommes (Staudt, 1975).

Cette manière d'exclure les femmes de l'accès à la terre peut déclencher une série d'événements qui poseront à l'avenir de graves difficultés aux femmes. L'analyse du Schéma d'agriculture irriguée de Katilu au Kenya fait apparaître les implications négatives pour les femmes de telles tendances. L'objectif initial de ce projet était de fournir des moyens d'existence aux pastoralistes turkana tombés dans l'indigence suite aux graves sécheresses et pertes de cheptel des années 1960. La propriété de la terre fut assignée aux chefs de famille — habituellement masculin — en dépit du fait que la plus grande part du travail agricole était effectuée par les

femmes. En conséquence, non seulement les femmes ont-elles eu à subir une charge de travail substantiellement accrue, mais on a fait d'elles des producteurs marginaux, à qui la propriété et le contrôle des biens fonciers étaient déniés (Broch-Due, 1983: 17).

La privatisation et l'individualisation des terres représentent une modification cruciale de l'économie rurale, avec des implications très profondes pour les foyers les plus pauvres, les femmes en particulier. Les titres de propriété foncière ouvrent la porte de l'accumulation basée sur le marché, processus dont les femmes sont exclues.

La division sexuelle du travail dans les sociétés pastorales

Une division globale du travail entre hommes et femmes prévaut dans les sociétés pastorales. On peut la caractériser de façon grossière et approximative en disant qu'on observe souvent que le travail des hommes est étroitement associé à la gestion des troupeaux et celui des femmes l'est au soin des enfants et de la maison.

En tant que gestionnaires des troupeaux, les hommes sont responsables de leurs déplacements, de leur alimentation et de leur abreuvement, de la castration, de la vaccination et de l'abatage des animaux, ainsi que de la construction des clôtures et du creusement des puits. Les jeunes hommes et les garçons sont chargés de l'essentiel du travail physique et de la garde des troupeaux, alors que les aînés sont responsables de la planification et des décisions touchant l'élevage (Talle, 1988: 180).

Entre autres responsabilités, les femmes sont chargées, tâche absorbante et jamais terminée, de la construction et de l'entretien des habitations. Pour les femmes nomades, cela veut dire démonter les maisons, en charger les éléments sur des ânes pour les transporter, et les reconstruire au camp suivant. Les femmes s'occupent de tous les travaux domestiques (préparation des repas, des cuirs et des peaux, quête du bois et de l'eau) et sont chargées d'élever les enfants. Elles sont aussi responsables, habituellement, de l'approvisionnement en nourriture, encore que dans certains groupes, comme les Touaregs, se sont les hommes qui font les achats de grains et de vêtements puisque les femmes ne sont pas autorisées à se rendre au marché.

Les femmes se consacrent aussi, souvent, aux soins du bétail, étant responsables de l'alimentation, de l'abreuvement et des soins des animaux jeunes et/ou malades, ainsi que de la surveillance de ceux qu'on garde près de l'habitation. Elles sont généralement responsables de la traite, de la confection des produits laitiers et de leur commercialisation. Le solde de ce "bilan travail" est tel que les femmes passent souvent plus de temps que leurs époux à soigner les animaux -- fait important et fréquemment sous-estimé.

Malgré leur apport considérable en travail de soin et d'entretien du troupeau, les femmes sont cependant exclues des principales décisions et du contrôle du bétail. Les traditions culturelles et folkloriques rationalisent cette exclusion en prétendant que le conflit hommes-femmes est inévitable parce que les femmes accordent la priorité

à la satisfaction des besoins en lait de leurs enfants tandis que les hommes mettent au premier plan les besoins des vœux — sous-entendu: du troupeau.

En dépit de similarités d'ensemble, on peut observer certaines différences entre communautés pastorales quant à la division sexuelle du travail. Ainsi, parmi les Touaregs, ce sont les hommes qui vont au marché et font les achats pour la maisonnée, puisque les conventions musulmanes dominantes restreignent la mobilité des femmes, qu'elles soient esclaves ou nées libres (Oxby, 1978: 284). Chez les Fulanis, la traite est normalement la responsabilité des hommes et des garçons. Il est pourtant intéressant de noter que d'anciennes études avaient indiqué qu'auparavant les femmes se chargeaient de la traite (Waters-Bayer, 1985: 22). On n'a pas étudié, malheureusement, les raisons de cette modification de la division sexuelle du travail, qui n'en fournit pas moins la preuve que celle-ci peut, dans la durée, faire montre d'une certaine flexibilité. On a observé dans certaines régions un glissement similaire, mais dans la construction des maisons, travail dont les hommes s'emparent progressivement. Le passage à des types d'habitation faits de structures plus lourdes, plus permanentes, a eu son effet sur la division traditionnelle du travail et les hommes se chargent maintenant des principales tâches de construction (Talle 1988: 255). Si les femmes en bénéficient dans la mesure où elles sont déchargées de la réparation constante des maisons, ce changement a aussi des implications négatives, car il représente un empiètement masculin sur un territoire traditionnellement féminin, ainsi que la consolidation du contrôle masculin d'un bien dont la valeur augmente.

Au sein de ces sociétés, les femmes peuvent accomplir des tâches masculines, et le font, comme par exemple la garde et l'abreuvement des animaux aux périodes où on manque de main d'oeuvre, alors que les hommes n'effectuent que rarement des tâches féminines (Talle, 1988: 180). L'émigration substantielle de la main d'oeuvre masculine suite aux pertes de cheptel du Boran dans les années 60 et 70 a entraîné un manque de bras pour les travaux d'élevage. Cela a eu pour conséquence d'engager les femmes dans des activités masculines de garde et d'abreuvement en dehors du camp, même si cela a dû se faire aux dépens du travail au camp (Dahl, 1979: 85). Plus récemment, on a relevé, dans certaines régions, une participation accrue des jeunes épouses aux activités de garde du bétail, phénomène qu'on a lié à l'effritement des structures de résidence en unités plus petites et à une plus grande auto-suffisance de la famille. Le manque de main d'oeuvre masculine a rendu nécessaire une participation plus poussée des femmes à des tâches traditionnellement masculines. De tels changements handicapent les femmes en les privant du soutien et de l'avantage du partage du travail avec d'autres femmes dans le cadre du foyer pastoral. La charge de travail féminine en est devenue plus lourde, et il est prouvé que cette situation engendre des sentiments d'isolement et de dépression (Talle, 1988: 251).

Ces changements ont une orientation générale: les femmes reprennent des tâches auparavant "masculines". Ce phénomène fait donc montre d'un degré de flexibilité limité, qui peut avoir des conséquences négatives pour la gestion des parcours. Lever le camp est depuis toujours la tâche des femmes. En certains endroits d'Afrique orientale, on a observé que lorsque leur temps fait l'objet d'exigences de plus en plus pressantes, les femmes refusent de lever le camp aussi souvent que le requiert une bonne exploitation des pâturages, parce que cela prend trop de temps.

Une pâture excessive et la détérioration de la qualité du foin en sont les résultats (Dahl, 1979).

Ce qui frappe particulièrement, dans ces changements de la division sexuelle du travail, c'est la manière selon laquelle la participation des hommes à des tâches féminines est souvent liée à leur contrôle croissant de biens en cours de valorisation. Ceci contraste avec la participation des femmes à des tâches d'homme, habituellement liée à un manque de main d'œuvre masculine alors que rien n'indique qu'elles exercent un contrôle accru sur le produit de leur labeur. Il est une autre répercussion — qui, de nouveau, a des parallèles avec la situation à laquelle sont confrontées de nombreuses paysannes: c'est la façon dont la commercialisation de la production donne au homme un contrôle plus poussé sur le travail féminin. Suite à l'affaiblissement des droits traditionnels des femmes sur le bétail et les ressources connexes à cause de la moindre importance du lait, l'appropriation du labeur des femmes pour la production carnée — sous contrôle masculin — soulève des questions relatives à l'accès et au contrôle des revenus. Quoiqu'on manque d'études et qu'on ne puisse formuler de conclusion à ce sujet, il semblerait que les revenus de l'élevage soient contrôlés et répartis par les hommes. Il est sans nul doute bien établi que, dans le secteur agricole de l'Afrique sub-saharienne, la commercialisation de la production a provoqué un accroissement du contrôle masculin des ressources — y compris le travail féminin — et des revenus (Staudt, 1975; Henn, 1984).

Les droits au bétail

Le bétail est la clef-de-voûte de l'économie des régions pastorales. Cette importance tient à la nature dangereuse de l'environnement: la mobilité des animaux les rend moins vulnérables que les plantes à des sécheresses localisées. Ils permettent de capturer des ressources végétales évanescentes et de les convertir en produits à usage humain (Kettel, 1988: 1). Le mode de composition des troupeaux, combinant des espèces animales dont les habitudes fourrageuses et les taux de reproduction varient, représente un raffinement supplémentaire. Dans l'ensemble, il s'agit d'une stratégie de diversification des actifs et d'optimisation de la capacité de régénération du cheptel.

Comme le bétail représente l'instrument de survie des pastoralistes, il joue un rôle central dans la vie économique, sociale et culturelle des sociétés pastorales. Il constitue la base de subsistance grâce au lait, au sang et parfois à la viande qu'il fournit. Le bétail est aussi un bien de prestige, donnant les moyens d'acquérir et de parader la richesse, laquelle s'exprime en nombre et en types d'animaux. Le don et le prêt de bétail sont nécessaires à la constitution de réseaux sociaux et à l'obtention de pouvoir et d'influence. Au plan culturel, les animaux ont un rôle de "fond de cérémonie": présents offerts à l'occasion de mariages et de circoncisions et lors de l'attribution de leur nom aux enfants, ou pour fournir la viande des festins de cérémonie (Baroin, 1981; Dahl, 1979).

L'accès au bétail est donc vital pour la viabilité économique et sociale des foyers. Auparavant, la proportion d'humains par rapport aux animaux (c'est-à-dire, le rapport entre bétail et travail d'élevage) était l'élément crucial de la viabilité pastorale (Toulmin, 1983: 5). Les foyers devenus non viables par suite de pertes subies dans le cheptel ou de manque de main d'œuvre disposaient de différentes méthodes pour s'adapter à ce tel déséquilibre. On y parvenait grâce à un ensemble complexe de règles et d'institutions qui régissait les flux de bétail ou de gens entre différents foyers, par la répartition coopérative des gardes de troupeaux et par le partage de la nourriture (Toulmin, 1983: 8). Dans la période actuelle, la viabilité des foyers est de plus en plus préservée par l'engagement des membres des maisonnées dans des activités non-pastorales — travail salarié et agriculture, par exemple. Ainsi, les foyers marginalisés au plan social risquent de plus en plus d'être forcés à émigrer, puisque leurs prétentions à emprunter des têtes de bétail auprès d'autres foyers sont limitées (Toulmin, 1983: 20).

La complexité des droits au bétail est démontrée par le fait que les droits différents de personnes différentes ont souvent pour objet le même animal. Le rôle dual des animaux, à la fois moyen d'existence et base de la richesse et du prestige, reflète la division sexuelle du travail et celle des droits au bétail et de contrôle de cet actif.

Les femmes sont associées au bétail comme moyen d'existence en tant que "gestionnaires du lait", alors que les hommes sont associés aux animaux comme richesse et source de prestige, en tant que gérants des troupeaux. Traditionnellement, les femmes masai ont le droit de traire les animaux et de disposer des produits secondaires; elles ont aussi des droits sur la peau, le cuir et les poils des animaux (Talle, 1988). Pareillement, les droits des femmes tugen à la "propriété domestique" consistent en droits de traire les bêtes qui leur sont allouées au mariage. En Afrique occidentale, les femmes fulani ont le droit de recevoir tout le lait des vaches leur appartenant ou appartenant à leurs enfants issus d'un mariage antérieur (Waters-Bayer, 1985: 7).

On peut utiliser de diverses façons le lait et les produits laitiers: consommation au sein du foyer, échange ou commercialisation. Les femmes se servent aussi de leur rôle de gestionnaires des produits laitiers pour constituer leurs propres réseaux sociaux, soit en en donnant à d'autres femmes, soit en accordant à d'autres femmes la permission d'utiliser un de leurs propres animaux de traite. C'est ainsi qu'elles aussi constituent des réseaux d'échange réciproque et assurent l'apport de nourriture au foyer durant les périodes difficiles. Elle ont habituellement le droit de garder les revenus tirés de la vente des produits laitiers, encore que l'étude de la réalité des choses indique que ces sommes servent en général à satisfaire les besoins du foyer, et non la consommation personnelle des femmes (Waters-Bayer, 1985: 16).

Le rôle des femmes comme "gestionnaires du lait" est étroitement lié à deux autres de leurs fonctions: la reproduction et l'approvisionnement du foyer. Les droits de traite sont fonction de l'existence d'un rôle reproductif de la femme concernée, dans la mesure où c'est la grossesse qui établit la prétention d'une femme à la traite. Pour les femmes qui ont passé l'âge fertile, et qui ne possèdent pas de bétail, adopter

des enfants est une façon d'assurer la continuation de leur accès au lait. Le déclin de la disponibilité et de l'importance alimentaire du lait suggère que les femmes indigentes, en particulier, n'auront plus autant la possibilité d'avoir ainsi accès à des revenus et à un soutien.

Si les droits au lait dont bénéficient les femmes peuvent être liés à leur responsabilités d'approvisionnement des foyers, on a estimé que dans toute l'Afrique, les femmes gagnent soutien, dignité et même une certaine mesure d'autorité grâce à leur participation à la production laitière (Kettel, 1988: 8). Inversement, en ce qui concerne les femmes pauvres, le manque de lait ne représente pas seulement une privation matérielle, mais elles s'en trouvent intimidées et se sentent socialement inférieures (Talle, 1988: 212). En tant que "gestionnaires du lait", les femmes contrôlent sa répartition entre animaux et humains. Cette pesée des besoins animaux et humains était le creuset d'une entreprise pastorale à succès, et les décisions qu'elles prenaient quant à la déflexion de lait étaient cruciales pour le bien-être des deux parties (Talle, 1988: 205). Qui plus est, comme l'indique Western, les pastoralistes sont extrêmement sensibles aux différences et variations entre pâtures, car ils savent relever les différences marginales en mesurant la production de lait. On a constamment négligé l'importance de l'étroite relation qui existe entre les femmes et le troupeau, et de la connaissance qu'elle en ont, grâce à la déflexion du lait, mais elle est probablement cruciale pour l'inspection de l'état général du troupeau et du territoire de parcours. Le passage de la primordialité, passée du lait à la viande, dénie ces rôles aux femmes, et diminue leur participation aux décisions d'élevage (Horowitz, 1981: 84).

Tout en ayant des droits à la traite laitière, les femmes sont aussi propriétaires d'animaux, souvent obtenus lors de leur mariage. Elle peuvent aussi hériter du bétail, encore que leur héritage soit habituellement moindre que celui des hommes, et qu'elles choisissent souvent de ne pas réclamer leurs animaux, mais de les confier aux soins de leurs frères (Baroin, 1980: 3). Comme c'est de leurs frères qu'elle reçoivent un soutien après la mort de leur père, on peut interpréter cela comme un exemple de refus de disperser les biens familiaux, exemple aussi de renforcement des liens d'obligations familiales auxquels ont peut faire appel dans les moments difficiles. Chez les Touaregs, les femmes libres peuvent être propriétaires d'animaux, et même de grands troupeaux, mais les transactions portant, au marché, sur le bétail, sont contrôlées par les hommes. Cependant, dans la plupart des sociétés pastorales, il faut obtenir la permission de l'épouse avant de vendre un des animaux lui appartenant. Si les hommes ont le pouvoir de gestion, ils ne peuvent disposer librement des animaux sur lesquels femmes ou enfants ont des droits (Kettel, 1988: 10).

Bien que la gestion des troupeaux soit un domaine masculin, les femmes sont souvent amenées à participer aux discussions et prises de décision concernant le bétail, surtout si elles ou leurs enfants ont des droits sur certains animaux. Elles jouent ainsi un rôle important de sauvegarde des intérêts bétailiers de leurs enfants. En Afrique orientale, les Tugens font la démonstration du rôle crucial que les femmes peuvent jouer dans la détermination de l'accès des hommes aux animaux, puisque c'est sur la part maternelle des troupeaux familiaux que les hommes reçoivent et héritent de leurs pères (Kettel, 1988: 9). Les femmes masai ont la capacité de

négocier et de défendre les droits au bétail de leur fils, ainsi que de répartir leurs propres animaux entre leurs enfants (Talle, 1988: 248).

Si la possession et la capacité de disposer librement du bétail sont limitées par la gestion masculine des troupeaux, les droits traditionnels aux animaux dont jouissent les femmes sont pour elles sources d'actifs et d'un certain degré d'influence dont elles peuvent se servir à leur profit dans le court et le long terme. L'étroite relation qu'on a observée entre certaines femmes pastorales et leurs enfants risque fort d'être en rapport avec leur rôle de convoyeuses et de gardiennes du bétail de ces enfants — encore qu'on ait peu fait de recherche à ce sujet.

On trouve une indication des conséquences, pour les femmes, de la perte d'accès au bétail, dans la façon dont les troupeaux des Touaregs et Fulanis ont été reconstitués après la sécheresse des années 1970: Les troupeaux de remplacement furent attribués aux chefs de famille masculins, mais on ne remplaça aucun des animaux qu'avaient possédés les femmes, ce qui eut pour conséquences sociales l'incapacité de jeunes hommes et femmes d'acquérir de leurs mères richesses et dots d'épouse, ainsi qu'un affaiblissement de l'influence et du statut des femmes au sein de leurs propres foyers et communautés (Rupp, 1976 cité par Kettel, 1988: 10).

Certains changements en cours dans l'économie pastorale altèrent fondamentalement les droits et l'accès des femmes au bétail. En premier lieu, la sédentarisation et la dégradation des prairies impliquent que les troupeaux tendent à être gardés en des parcs à bétail éloignés des foyers. En second lieu, l'importance croissante de la production de viande de boeuf et de la commercialisation du cheptel a des effets négatifs sur les droits de propriété bétailière des femmes. Elles se plaignent, maintenant, que leurs animaux soient parmi les premiers à être vendus (Ensminger, 1984: 64). Il semblerait que les hommes aient de plus en plus tendance à s'approprier les droits des femmes au bétail sans négociation ni permission comme la tradition le requérait (Dahl, 1979: 261; Talle, 1988: 224). On a estimé que les transactions commerciales sur le bétail avaient donné aux hommes la possibilité de redéfinir ou de négliger les droits traditionnels attribués aux femmes et aux enfants (Dahl, 1979: 266). Ce passage de la production laitière à la production carnée a entraîné non seulement une consolidation du contrôle masculin sur le bétail, mais aussi un déplacement des revenus, passés des femmes aux hommes.

En dépit du fait que les droits traditionnels des femmes sur le bétail aient été exercés par l'intermédiaire des hommes, et en fin de compte contrôlés par eux, ils permettaient aux femmes d'avoir accès à certains actifs qu'elles pouvaient utiliser à leur avantage. Les recherches effectuées commencent à faire apparaître qu'à cause des changements en cours dans l'économie pastorale, les droits de possession traditionnels des femmes, droits "secondaires" (comme ceux des paysannes africaines), s'avèrent susceptibles d'érosion et de marginalisation. Cette situation est plus évidente en périodes de tension économique, comme le montre le cas des Tugens mentionné ci-dessus. Les conséquences en sont inquiétantes pour la capacité des femmes à satisfaire les besoins des foyers, ainsi que pour les problèmes plus profonds concernant l'autonomie et le bien-être des femmes.

Sédentarisation et changements de l'économie pastorale

Les enquêtes de terrain disponibles, bien qu'inégales, suggèrent l'existence d'une tendance continue à l'augmentation du degré de sédentarisation, en particulier en Afrique orientale, tendance encouragée par l'État. Ce dernier a démontré son désir d'encourager la sédentarisation des pastoralistes afin de mieux les intégrer à l'économie de marché et de rendre leur système productif plus profitable à l'économie nationale (Talle, 1988: 42). Il s'agit d'une approche commune, en ce vingtième siècle, à la plupart des pays comptant des pastoralistes dans leur population, en Afrique et au-delà. La logique de telles politiques trouve sa source dans une conception qui tient les pastoralistes pour "extérieurs", en quelque sorte, à l'économie nationale et c'est dans ce contexte qu'il faut analyser les mesures de privatisation des terres.

Si la sédentarisation ne s'accompagne pas nécessairement de l'abandon de la garde du bétail, elle est habituellement liée à une plus grande diversification de l'activité économique. On rencontre de plus en plus de traces d'une participation croissante de pastoralistes à l'agriculture, au travail salarié et au petit commerce. La sédentarisation a pour les femmes de profondes conséquences sociales et économiques, d'ailleurs parfois porteuses de contradiction. Broch-Duc, par exemple, signale la tendance des femmes à vivre dans des types d'établissements leur permettant de consacrer moins de temps aux travaux domestiques, grâce à la mise à disposition d'installations telles que les pompes à eau et les broyeurs. Mais il leur faut peser les avantages tirés de cette réduction de leur charge de travail face à l'augmentation du temps passé à la préparation des repas, due au changement du régime alimentaire, des produits laitiers aux céréales (Broch-Duc, 1983B: 148). S'il est difficile d'évaluer la perte ou le gain net des femmes en termes de durée du travail domestique, ce qu'on a pu constater suggère que l'impact global de la sédentarisation est largement négatif.

Un facteur d'importance est le changement général des relations sociales qui tend à accompagner la sédentarisation, qu'il s'agisse des relations entre femmes ou entre femmes et hommes. Baxter suggère que la sédentarisation tend à limiter la gamme des relations sociales entre pastoralistes et à en altérer la texture (Baxter, 1975: 224). Pour les femmes pastoralistes, la diminution de l'accès au bétail tronque les réseaux qui facilitaient l'échange des ressources productives — les animaux de traite — et des aliments. Les femmes pauvres et/ou celles qui n'ont pas d'enfants sont particulièrement désavantagées à la suite de l'effondrement de ces mécanismes redistributeurs.

On a aussi suggéré que l'acte de s'établir permet de pratiquer une adhésion plus rigide aux institutions musulmanes (Baxter, 1975: 206), ce qui a surtout des conséquences pour les femmes, avec un resserré des restrictions imposées à leurs activités économiques, sociales et domestiques. Si la littérature dépouillée n'abonde guère en soutien empirique à cette hypothèse, on en sait assez pour suggérer que dans le contexte pastoral, les peuples ont fait montre d'un degré considérable de flexibilité dans l'adoption des pratiques islamiques. Baroin signale que chez les Toubous la

position des femmes n'est pas déterminée par l'Islam, mais par des règles plus anciennes. Les deux piliers de l'organisation sociale sont le mariage exogame et un système de droits et privilèges obtenus au mariage, et ce sont eux qui déterminent la situation sociale des femmes et leurs rôles dans la production pastorale. De manière semblable, Oxby décrit la pratique du prélegs, très répandue chez les Touaregs (il s'agit de la transmission de nombreux animaux avant le décès de leur propriétaire), et suggère que cela pourrait représenter un moyen de contrebalancer les inconvénients que subissent les femmes dans le cadre des règles musulmanes d'héritage (Oxby, 1978: 234). Ces règles pré-islamiques prévalent malgré leur incompatibilité avec les pratiques arabo-musulmanes, et malgré la promulgation de lois islamiques en matière d'héritage et de dot (Baroin, 1981: 19). Cependant, dans le contexte pastoral, le mariage exogame et les droits obtenus au mariage font partie intégrante du système assurant la viabilité de l'entreprise pastorale par l'élargissement des réseaux de réciprocité et par la maximisation des ressources en main d'oeuvre. Il y a donc de fortes chances pour que des modifications soient apportées aux pratiques musulmanes lorsqu'elles entrent en conflit avec les mécanismes de maintien de la viabilité pastorale. Mais comme cette viabilité devient moins cruciale après la sédentarisation, cette analyse tendrait à suggérer qu'un renforcement des traditions islamiques est probable.

La dégradation de l'environnement accompagne fréquemment la sédentarisation, à cause de l'intensification de l'activité et du pâturage excessif dans les zones d'établissement, encore que les grands troupeaux soient habituellement emmenés en des parcs à bétail situés dans des zones éloignées. La dégradation des pâturages provoque la détérioration du bétail et la réduction de la capacité du cheptel de traite, choses qui ont, jointes à l'importance croissante accordée à la viande (en opposition à la production laitière), un double effet négatif sur les femmes en tant que "gestionnaires du lait".

En premier lieu, les femmes dépendent du lait — dans des proportions variables — pour approvisionner leur foyer. Le lait étant supérieur, au point de vue nutritif, aux céréales, une réduction de l'approvisionnement risque d'avoir un impact diététique négatif sur la maisonnée en général, et sur les enfants en particulier. Cela veut dire aussi qu'il faut s'y prendre autrement pour satisfaire les besoins alimentaires. Dans toutes les sociétés pastorales africaines, on a tendance à accroître la consommation de céréales prises comme substituts du lait, et ce particulièrement dans les foyers les plus pauvres. Ce changement de régime, passant du lait, qui ne requiert guère de préparation, aux céréales, contribue à alourdir le fardeau des femmes en augmentant la durée nécessaire à la préparation des repas.

En second lieu, une réduction de l'approvisionnement en lait affecte les femmes dans leurs activités génératrices de revenus, car elles disposent de moins de lait pour la commercialisation. Bien qu'elles aient le pouvoir de décider les proportions de lait allouées à la consommation et à la vente, une moindre quantité de lait implique, soit qu'elles en affectent moins aux besoins du foyer, soit qu'elles en vendent moins, et donc gagnent moins d'argent. Ceci a, à son tour, des implications pour le bien-être des foyers et on relève des faits indiquant que l'essentiel des revenus

laitiers des femmes sont dépensés pour la satisfaction des besoins domestiques (Waters-Bayer, 1985: 16).

Ceci soulève deux questions intéressantes. D'abord, une consommation accrue de céréales doit être satisfaite soit par la culture domestique, soit par l'achat. Si les foyers font pousser leur propres céréales, il faut alors se demander quels membres de la maison participent au travail agricole. Si ce sont les femmes, dans quelle mesure cela augmente-t-il leur charge de travail, et ont-elles la capacité de garder le contrôle des surplus et de les vendre pour en tirer leurs propres revenus en espèces? Dans quelle mesure chaque apport supplémentaire en travail trouve-t-il sa compensation dans le revenu tiré de la vente de céréales?

Si les céréales sont achetées à l'extérieur, il faut se demander si l'approvisionnement demeure la responsabilité des femmes, ou si — et alors comment? — les hommes participent à cause de leur besoin de dépenser des espèces. On a relevé une augmentation des ventes de bétail faites pour satisfaire les besoins des foyers, mais il n'est pas évident qu'on se serve largement du produit de ces ventes pour satisfaire les besoins alimentaires. Si les hommes ont accompli leur effort de contribution en espèces @ la réalisation de cet objectif, il faut se pencher sur les implications de cette situation pour le statut alimentaire des foyers, car les perceptions féminines et masculines des besoins domestiques peuvent être sensiblement différentes. Ainsi par exemple, chez les Masais du Kenya, les chefs de familles masculins prennent les décisions relatives aux achats alimentaires, encore que dans certains cas les femmes assument cette responsabilité si les hommes passent de plus en plus de temps à l'extérieur, se consacrant au commerce du bétail (Nesfel, 1985: 197). Malheureusement, l'étude citée ne se demande pas s'il y a des différences significatives entre leurs priorités respectives de dépenses. Mais dans le même contexte (masaï), Talle a observé que les époux ont souvent des priorités fort différentes au sujet des dépenses en espèce et des besoins domestiques, et a pris note des plaintes exprimées par les femmes au sujet de la répugnance masculine à payer pour les besoins domestiques et au sujet des dépenses masculines en boisson (Talle, 1988: 265). On a aussi suggéré que seule une petite part des revenus que les hommes tirent de l'élevage commercial "se répercutent" jusqu'aux femmes, même si demeure l'obligation traditionnelle masculine de nourrir ses enfants (Kettel, 1989: 11).

On trouve une illustration supplémentaire des perceptions divergentes des besoins domestiques en observant un groupe de Fulanis établis, où la traite est la tâche des hommes et des garçons. Les femmes n'exercent guère de contrôle sur la quantité de lait obtenue, ou sur la portion qu'elles en reçoivent, car il est réparti selon le nombre de femmes que comporte le foyer, leur lien avec le chef de famille, et en fonction de la possession de bétail par les femmes ou leurs enfants, et non pas en fonction des besoins. Quoique le lait ne satisfasse que 10% des besoins alimentaires, on a relevé la possibilité de conflit à ce sujet entre hommes et femmes, car ces dernières déclarent qu'elles ne reçoivent pas assez de lait (Waters-Bayer, 1985: 6-8). Les hommes se servent des recettes des ventes de bétail pour acheter les provisions en céréales (Waters-Bayer, 1985: 22). En ce cas de figure, les hommes ont obtenu un contrôle quasi-total sur la quantité de nourriture allouée à la satisfaction des besoins domestiques.

Le second problème que soulève la réduction des approvisionnements en lait est son impact sur les activités féminines génératrices de revenu. Comme on l'a expliqué ci-dessus, les femmes des sociétés pastorales sont souvent "gestionnaires du lait", responsables de sa répartition entre consommation et vente. Ce qu'on a découvert suggère que bien que les revenus laitiers soient l'apanage des femmes, ils sont habituellement dépensés pour la satisfaction des besoins supplémentaires des foyers. Ceci contraste avec leur attitude envers les revenus gagnés d'autres façons, qu'elles se sentent plus autorisées à dépenser pour leur consommation personnelle (Waters-Bayer, 1985: 16).

On ne dispose guère, cependant, d'informations sur l'impact de la disponibilité décroissante de lait à vendre. Deux hypothèses: ou bien les femmes, et la maisonnée, doivent se débrouiller avec moins et les revenus doivent provenir, en lieu et place, des hommes, grâce aux ventes de bétail ou par d'autres moyens; ou bien il faut que le déficit soit comblé par les femmes qui doivent alors gagner de l'argent par d'autres moyens. Ces trois possibilités risquent d'avoir un effet négatif sur les femmes, qu'il s'agisse de la réduction de leur autonomie et de l'affaiblissement du contrôle qu'elles exercent sur les revenus (avec implications connexes sur leur statut et leur bien-être), ou de l'augmentation de leur charge de travail et des demandes dont leur temps est l'objet.

Les femmes ont démontré leur capacité de ressort en s'adaptant à des ressources en diminution et en en tirant le maximum, non sans que cela ne leur coûte cher. Les femmes fulani sédentarisées, chez qui l'approvisionnement en lait est limité (surtout en saison sèche), maximisent par divers moyens les recettes tirées de quantités réduites: elles diluent le lait, le vendent avec des céréales préparées, le vendent elles-mêmes directement au consommateur plutôt que par un intermédiaire, ou le vendent sur des marchés plus grands que ceux qu'elles trouvent sur place (Waters-Bayer, 1985: 16). Presque toutes ces options impliquent un apport plus important en travail et en temps, surtout en ce qui concerne les femmes indigentes, qui risquent le plus de se consacrer à la préparation d'aliments comme source de revenus en espèce.

L'impact de la dégradation écologique

La dégradation de l'environnement est un phénomène connu affectant la plus grande part des terres de parcours pastorales d'Afrique orientale et occidentale et dont les effets nuisibles frappent aussi bien les foyers nomades que ceux qui se sont établis. La multiplicité des tâches féminines engage les femmes en une interaction poussée avec l'environnement naturel, dont elles dépendent étroitement, une interaction et une dépendance qui s'expriment de diverses manières: collecte du bois et de l'eau, fourrageage pour satisfaire la consommation animale autant que celle des humains. Cette dégradation a donc des répercussions propres aux femmes, dans la mesure de leur accès diminué aux ressources des terres de parcours et dans celle des exigences accrues dont leur labeur et leur temps sont l'objet.

Intensification de l'utilisation des terres, due à des systèmes de production mixte, sédentarisation et croissance démographique: ces phénomènes ont contribué à la dégradation des terres de pâture et à l'épuisement des ressources, tout particulièrement dans les zones entourant les points d'établissement. La cueillette du bois sec, responsabilité des femmes, est devenue une tâche de plus en plus absorbante et fatigante puisqu'il leur faut marcher sur de plus longues distances afin de découvrir et de rassembler une quantité suffisante de bois pour cuisiner, bâtir les maisons et les réparer. Il n'est plus possible de ramasser du bois mort lors des déplacements, et la moindre disponibilité du bois implique que les pastoralistes établis adoptent, par nécessité, la pratique plus dommageable consistant à le couper sur pied et, dans les circonstances extrêmes, des arbres ou des buissons entiers.

Le problème de la pénurie de bois est exacerbé par deux autres facteurs. En premier lieu, les changements alimentaires indiqués ci-dessus, liés à une plus forte consommation de céréales (habituellement du maïs) ont accru la quantité de combustible requise par les foyers. Selon une estimation, les femmes sédentaires utilisent 60% de bois de plus que les nomades, et la durée consacrée à sa collecte a augmenté de 1300% depuis leur changement de situation (Ensminger, 1984: 65). Le problème de la pénurie de bois se trouve encore plus aggravé pour et par les femmes pauvres, pour qui la vente de bois à brûler représente une importante source de revenus. On a aussi suggéré que l'approvisionnement en bois a une influence majeure sur le statut nutritif, des études menées en Gambie et au Guatemala ayant démontré que des transitions se produisent en faveur d'aliments nécessitant une moindre durée de cuisson, mais qui sont aussi plus pauvres au plan nutritif (Joekes, 1989: 4).

En second lieu, comme les femmes sédentaires ont tendance à bâtir des maisons plus grandes et plus nombreuses que les femmes nomades, elles ont besoin de plus de bois pour la construction et la maintenance de leurs maisons (Ensminger, 1984: 65). Les femmes doivent souvent parcourir de grandes distances pour trouver du bois qui convienne à la construction. Pour les femmes pauvres en bétail, la pénurie de bouses de vaches, utilisées pour le plâtrage des maisons, représente un problème supplémentaire. Talle insiste sur les difficultés rencontrées par de nombreuses femmes pauvres dans la recherche de matériaux permettant de maintenir leur maison en bon état, activité permanente et accaparante (Talle, 1988: 190).

D'un autre côté, la sédentarisation affecte les activités de recueil d'eau des femmes selon des modes divergents. La durée de collecte se trouve fréquemment accrue à cause de l'obligation de se déplacer sur de plus grandes distances afin de ramener les quantités d'eau supérieures requises par les changements alimentaires (Ensminger, 1984: 65). Pourtant, le développement de sources d'eau — puits et citernes — devant fournir un débit permanent a des avantages pour les femmes dans la mesure où cela réduit la distance sur laquelle il faut porter l'eau (Talle, 1988: 53). Un changement majeur est néanmoins en train de se produire, puisque ce que l'on considérait auparavant comme une ressource en propriété commune devient un bien susceptible de transactions. Chez les Masaïs, les sources naturelles d'eau étaient traditionnellement traitées de la même façon que les pâtures: chaque foyer avait le droit de puiser de l'eau pour son usage domestique et pour celui de ses animaux. Les femmes étaient toujours libres de puiser de l'eau à n'importe quelle source pour leur

usage domestique, puisqu'il ne s'agissait que de petites quantités (Talle, 1988: 53). Les changements substantiels qui ont affecté les droits d'utilisation des points d'eau signifient que la commercialisation de l'accès à l'eau devient soit commercialisé, soit contre espèces, soit en contre du bétail. Même l'eau destinée à la consommation humaine est à vendre. Les femmes ont tendance à accumuler des dettes d'eau en saison sèche, qu'elles remboursent quand le lait se fait le plus abondant. (Talle, 1988: 54). Il semble qu'alors que l'eau devient un bien commercialisable, la responsabilité de son paiement passe aux femmes, qui l'assument à l'aide des ventes de lait.

La dégradation des terres de pacage affecte aussi les activités féminines d'élevage, à cause du temps supplémentaire qu'elles doivent consacrer à la collecte d'eau et de fourrage pour les animaux. Comme on l'a indiqué auparavant, ce sont les femmes qui ont la responsabilité du soin des animaux malades, faibles ou trop jeunes qu'on garde près des habitations et pour lesquels elles doivent couper et apporter du fourrage. C'est un travail qui prend beaucoup de temps, surtout en saison sèche, quand un plus grand nombre d'animaux sont affaiblis alors qu'en cette même période le fourrage se fait de plus en plus rare. La dégradation des terres de pâture contribue à la détérioration de l'état des animaux et de l'approvisionnement en fourrage, une combinaison qui accroît considérablement le fardeau des femmes.

La privatisation des terres et la dégradation de l'environnement ont aussi pour conséquence la restriction de l'accès aux aliments sauvages, dont la quantité disponible diminue: baies, fruits, plantes et tubercules. Nombre de ces ressources ont aussi leur importance sur d'autres plans, en particulier comme médicaments. Les aliments sauvages sont surtout cueillis et mangés par les femmes et les enfants, et apportent un supplément vitaminé de valeur à un régime alimentaire souvent peu ou pas varié (Talle, 1988: 56). L'importance exacte des aliments sauvages dans le régime alimentaire pastorale demeure peu claire, encore qu'il semble probable que les femmes pauvres soient plus dépendantes de ces ressources additionnelles (Chambers, 1988).

La dégradation écologique impose un fardeau supplémentaire aux femmes nomades, dans la mesure où la détérioration des terres de parcours entraîne des déplacements plus fréquents pour trouver de nouveaux pâturages. Comme le déménagement est la responsabilité des femmes, changer de camp et partir plus souvent signifie qu'il faut consacrer de plus en plus de temps à cette activité (Dahl, 1979: 64). A l'inverse, comme on l'a remarqué ci-dessus, lorsque le temps dont disposent les femmes se trouve déjà sur-occupé, c'est la mobilité du foyer qui se trouve limitée, contribuant à un cercle vicieux de pâturage excessif et d'appauvrissement du cheptel.

Les informations rassemblées indiquent donc que la dégradation écologique contribue de manière significative au fardeau des femmes. Elles suggèrent que le temps supplémentaire que de nombreuses femmes doivent consacrer aux activités de subsistance, comme la collecte du bois, de l'eau et du fourrage, réduit le part de temps disponible pour d'autres activités économiques. Non seulement les femmes travaillent-elles plus dur sans rien gagner de plus, mais cela les empêche de se consacrer à des activités plus rémunératrices. Certes, toutes les femmes ne sont pas

affectées de la même manière, puisque les plus aisées d'entre elles peuvent en payer de plus pauvres pour effectuer pour elles ces travaux absorbants (Broch-Duc, 1983B). La stratification socio-économique s'en trouve intensifiée puisque les femmes plus aisées se retrouvent confinées à la maison avec ses tâches, tandis que les pauvres se consacrent à un travail ardu et chichement payé. Selon certains indices, il semblerait que cette évolution ait un impact délétère sur les femmes riches aussi bien que sur les pauvres (Broch-Duc, 1983B: 50).

Conclusion

L'analyse de la position des femmes dans les sociétés pastorales de l'Afrique subsaharienne indique que quelles que soient les différences que l'on constate d'une région à l'autre ou d'un groupe à l'autre, les deux transformations (sociale et économique) en cours dans ces sociétés font montre d'une cohérence remarquable. C'est aussi le cas de l'impact de ces processus sur les femmes. Il apparaît aussi très clairement que des parallèles certains existent entre la position des femmes dans les sociétés agricoles et celle qu'elles ont dans les sociétés pastorales. La monétarisation croissante de l'économie rurale, la commercialisation de la production et la privatisation des terres contribuent à l'effondrement des obligations et apanages traditionnels qui régissaient auparavant les relations sociales. Dans le cadre de ce processus, la vulnérabilité sous-jacente des droits des femmes est nettement soulignée. Avec la restructuration des relations sociales, les droits des femmes sur telle ou telle chose se trouvent diminués, alors que les modifications de la division sexuelle du travail entraînent l'accroissement des tâches que les femmes doivent accomplir.

Il faut cependant insister sur le fait que bien que ces processus affectent les femmes de toutes les sociétés pastorales envisagées ici, leur impact n'est pas le même sur toutes. L'intensification de la stratification économique a accru sous bien des rapports les distinctions existant entre elles. Les femmes des foyers plus riches ayant bénéficié de l'adjudication des terres et de la commercialisation de la production ont eu un destin bien différent de celui des femmes de foyers marginalisés par ces mêmes processus. Néanmoins, comme l'indique Talle, il ressort clairement des observations réalisées que l'écart hiérarchique entre sexes s'est accru au désavantage des femmes de tous les groupes sociaux et économiques. Elles ont été exclues d'un nombre croissant de domaines de la gestion et des décisions d'élevage, et donc du contrôle des ressources familiales (Talle, 1988: 268).

On peut lier directement la vulnérabilité des droits des femmes au fait que la nature de leurs droits traditionnels était l'usufruit, tandis que les droits de gestion et de contrôle final des ressources étaient attribués aux hommes. Ce sont d'ailleurs ces droits qui ont été convertis, sous la pression exercée par la "modernisation" juridique, en droits absolus sur l'actif premier: la terre. Le problème étant que bien que l'accès des femmes aux ressources ait été auparavant intégré à un système de droits et devoirs réciproques et équilibrés entre sexes, leurs droits ont toujours, en fait, été des droits dérivés, trouvant leur source auprès des hommes. Si les femmes avaient des droits au lait et à d'autres produits animaux et ont été capables de recevoir des

animaux en héritage et de les transmettre à leur enfants, elles-mêmes n'avaient pas la possibilité de céder du bétail ou d'en réaliser la valeur en capital.

Néanmoins, les droits des femmes étaient protégés selon les paramètres des règles traditionnelles régissant l'interaction sociale, et elles bénéficiaient ainsi d'une marge de manoeuvre leur permettant de gagner accès aux actifs et de se servir de leurs propres stratégies de dispersion et de maximisation. A une période antérieure, le bétail représentait l'actif suprême dans une économie marquée par l'abondance des terres, et les décisions et activités des femmes étaient cruciales pour l'entretien des troupeaux, même si leurs droits n'étaient que dérivés.

L'étroite participation des femmes à la vie des troupeaux et leurs droits au bétail leur conféraient un certain degré d'influence et un statut, et elles jouissaient de quelque autonomie pour décider du déploiement de leurs ressources.

Désormais, cependant, cette autorité bien limitée, et l'importance du travail féminin pour le succès de l'entreprise pastorale se perdent avec la clôture des terres et l'apparition d'un système mixte de pastoralisme et culture. On peut donc dire qu'en résultat des transformations économiques se déroulant en Afrique sub-saharienne, les droits des femmes pastorales sont en train d'être érodés. Elle se trouvent de plus en plus exclus de l'accès aux ressources productives, ce qui affaiblit leur statut vis à vis du foyer aussi bien que de la société dans son ensemble. Non seulement le fardeau de leurs tâches pèse-t-il plus lourd, mais leur labeur et ses produits sont de plus en plus soumis au contrôle des hommes, ce qui a de graves implications, pour leur propre bien-être, et aussi pour leur capacité de satisfaire les besoins de leurs foyers en ce domaine. L'expérience des sociétés d'agriculture suggère fortement (Kennedy, 1990) que le bien-être des femmes et des enfants subit un déclin lorsque grandit la concentration entre les mains de hommes du contrôle des ressources.

Implications pour une politique

a. Mesures de politique générale:

- 1) **Il est nécessaire de reconnaître la nature contemporaine d'une économie pastorale au degré élevé d'intégration dans, et de contribution à, l'économie nationale. Il faut aussi admettre que cette contribution est affaiblie par deux processus: (i) par l'enregistrement des titres de propriété foncière qui avantage certains pastoralistes mais en marginalise d'autres et (ii) par l'interaction des pratiques juridiques concernant les tenures foncières avec une politique économique nationale favorable à l'activité commerciale.**
- 2) **Une modification des tenures foncières est en train de se dérouler, en deux étapes: empiètement sur les terres pastorales et individualisation des tenures foncières. L'observation des sociétés agricoles a révélé la vulnérabilité des femmes lors du processus de formalisation des**

possessions d'actifs. La réglementation de l'utilisation des terres de parcours devrait donc être prioritaire.

- 3) Les droits traditionnels des femmes et leur accès traditionnel aux ressources productives doivent être sauvegardés tandis que s'effondre le système des droits à la propriété. Il faut que les femmes ne deviennent pas marginalisées lors de ce processus de transition qui fait passer les ressources du statut de propriété commune à celui d'actifs privés. Il faut accorder une priorité immédiate à l'incorporation des femmes au processus d'enregistrement foncier. Il faut aussi élaborer des procédures de contrôle de ce processus, car on rencontre souvent des difficultés pour assurer l'accès des femmes à la propriété agraire. Qui plus est, les droits de propriété des femmes doivent être juridiquement protégés par les lois régissant le mariage, le divorce, l'héritage et la propriété.
- 4) Il faut faire particulièrement attention au processus de stratification socio-économique croissante en train de se produire chez les pastoralistes. Les femmes pastorales ne forment certainement pas un groupe indifférencié et homogène, et il est donc essentiel que des politiques ad hoc traitent les différents besoins de groupes distincts. On peut cibler efficacement les efforts au bénéfice des plus pauvres et des plus vulnérables. De telles mesures permettraient aussi de rendre les foyers les plus pauvres (qui sont aussi les plus susceptibles "décrocher") capables de rester intégrés à l'économie pastorale.
- 5) Il faut s'efforcer de donner aux femmes la capacité de garder le contrôle de leurs revenus, qui sont largement dépensés, comme on l'a montré, à améliorer l'ordinaire familial. On pourrait y arriver en exploitant certaines constantes de la division sexuelle du travail, c'est à dire en se concentrant sur et en promouvant les domaines existants de participation et de contrôle féminins. La gestion et la commercialisation par les femmes des produits laitiers représente un bon exemple des avantages qu'on peut tirer de la participation des femmes à un cycle complet de production-commercialisation. Notre étude indique cependant que se pose un problème d'échelle: dès que de telles entreprises croissent et deviennent profitables, elles se font vulnérables à un processus d'appropriation par les hommes. Il faut aussi envisager, pour empêcher cela, des mécanismes préventifs.

Interventions politiques

1. La réduction du temps consacré au travail domestique libérerait les femmes de cette contrainte qui pèse sur leurs activités génératrices de revenus. C'est un problème qui pourrait facilement faire l'objet de l'élaboration d'une politique. Mais il faudrait prendre soin de ne pas nuire aux femmes pauvres qui gagnent leur vie en effectuant ces tâches pour des femmes plus riches. Tout mouvement de ce type devra être compensé par la mise à disposition de nouvelles opportunités de revenu. On a pu identifier quatre domaines principaux: (i) la fourniture de points d'eau à usage domestique impliquerait une économie considérable de temps et d'énergie, tout en réduisant les dépenses d'eau des foyers pauvres et en améliorant le niveau sanitaire; (ii) un accès plus aisé au combustible culinaire entraînerait des gains de temps et limiterait les dégâts causés à l'environnement. La création de lots boisés par villages, là où ce serait possible, créerait aussi des emplois pour les femmes; (iii) l'accès donné aux installations de broyage du maïs pourrait entraîner une grande réduction du temps qu'absorbe cette activité ardue, en particulier pour les femmes pauvres (dans la mesure où les foyers pauvres dépendent plus que les autres des grains pour leur alimentation). Ceci pourrait impliquer la création de petits moulins pour foyers individuels, ou de moulins fixes plus importants dans les villages se trouvant à portée d'un grand nombre de femme pendant la majeure partie de l'année. Cela représenterait aussi un potentiel d'emploi pour certaines femmes. Un traitement des grains amélioré aurait l'avantage supplémentaire de les rendre plus digestibles, avec tout ce que cela implique de positif pour la santé et l'alimentation, spécialement des enfants. Cela ouvre aussi la possibilité de commercialiser des produits à base de céréales là où les femmes n'ont qu'un mince accès au lait; (iv) il faudrait aussi accorder quelque attention aux manières possibles de réduire la durée consacrée par les femmes nomades aux réparations, au démontage et à la reconstruction de leurs maisons.

2. Il faudrait encourager et soutenir la participation des femmes aux petites laïteries, moyens de nourrir leurs familles et de préserver leurs droits traditionnels sur les troupeaux, et leur participation à la vie de ceux-ci. On a bien démontré les avantages pour les femmes de s'occuper de leurs propres affaires de laiterie plutôt que de vendre des laitances commerciales. On pourrait les aider de manière pratique en faisant apport de fourniture d'eau propre, de moyens de transport et de routes améliorés, de meilleurs emballages et méthodes de fabrication. Le soutien apporté aux entreprises laitières des femmes devrait avoir tout spécialement comme objectif de protéger le contrôle exercé par les femmes sur leur propre travail et sur les revenus qu'elles en tirent.

3. Le besoin d'un nombre croissant d'opportunités alternatives génératrices de revenus est révélé par l'augmentation de la dépendance des foyers pastoraux envers les revenus non-pastoraux, et par l'amoindrissement de la disponibilité du lait, aussi bien pour nourrir les familles que pour la commercialisation. Il semble qu'il s'agisse là d'une stratégie particulièrement importante en ce qui concerne les foyers qui risquent de n'être bientôt plus viables en tant qu'unités pastorales, tout spécialement durant les périodes difficiles. Il faudrait songer à des opportunités alternatives

génératrices de revenus et y réfléchir de concert avec les femmes elles-mêmes, sur la base de leurs besoins et de leurs suggestions. L'aide qu'on pourrait leur apporter devrait prendre la forme de crédits, d'actions de formation, d'assistance technique, et d'améliorations des transports publics et des structures de commercialisation.

4. Il faudrait soutenir les mécanismes actuels de sauvegarde des intérêts des femmes, comme par exemple les Conseils de femmes des Barabaigs. Cette action aurait trois fonctions: (i) moyen de résister à l'appropriation du travail féminin par les hommes; (ii) moyen d'établir l'accès au crédit et à d'autres mécanismes; (iii) moyen de promouvoir l'accès et le contrôle féminins sur la terre. Là où de tels mécanismes n'existent pas, il peut s'avérer nécessaire de créer des groupes de femmes. On admet de plus en plus que, particulièrement dans les sociétés les plus pauvres, une action collective menée par des groupes féminins est indispensable à l'amélioration de la position des femmes. Plus pauvres et faibles sont les droits et le contrôle des femmes sur les actifs traditionnels, plus ce mécanisme d'action devient crucial.

5. Il y a beaucoup à faire pour l'amélioration de l'alimentation dans tous les secteurs du pastoralisme. Les recherches indiquent que les pastoralistes établis se portent moins bien, sur le plan nutritif, que les pastoralistes nomades, alors que même le régime alimentaire pastoral "pur" — bien qu'il fournisse un apport protéique adéquat — est très déficient en matière énergétique. Les mesures qu'on pourrait prendre à ce sujet devraient porter sur une capacité (celle des femmes en particulier) accrue d'acheter des aliments, comme on l'a expliqué auparavant. En second lieu, il faudrait s'efforcer d'améliorer la productivité agricole des pastoralistes eux-mêmes, grâce à de meilleures pratiques culturales. Troisièmement, une bonne diffusion des informations relatives à la façon correcte de préparer et de cuire des aliments relativement nouveaux (fèves et maïs, par exemple) devrait améliorer l'alimentation.

Orientations pour les recherches futures à application politique

1. La faible quantité d'informations disponibles au sujet des femmes des sociétés pastorales africaines restreint gravement l'élaboration des politiques à suivre ainsi que la promotion et la sauvegarde des intérêts de ces femmes. Cette situation représente un contraste certain avec l'important corpus de recherches sur les femmes des sociétés agricoles d'Afrique sub-saharienne, accumulé au cours des vingt dernières années. Il paraît probable que l'on peut tirer des leçons valables de tous ces travaux afin de les appliquer au contexte pastoral. Vu les parallèles frappants qui existent dans les positions des femmes dans ces deux types de sociétés et que cette étude a relevés, il nous paraît très justifié de suggérer que des actions concertées soient entreprises, avec les orientations suivantes:

2. Recueillir plus d'information au sujet des conséquences ultimes de la réduction du temps consacré par les femmes au travail domestique. Si, en théorie, cela devrait libérer du temps pour des activités génératrices de revenu, on se saurait supposer que cela n'aurait que des avantages pour les femmes. L'observation des faits semble indiquer que les hommes ont eu tendance à consolider leur emprise sur le travail féminin, et donc que l'impact sur les femmes risque d'être négatif si ce temps "libéré" s'avère être pareillement approprié par eux. En dépit de la nature ardue de tâches telles que la préparation des céréales, ces travaux comportent certains avantages pour les femmes; dans la mesure où elles gardent le contrôle de leur propre travail, sont capables d'élaborer des relations de réciprocité les unes avec les autres et peuvent combiner ces tâches avec le soin des enfants et d'autres travaux domestiques. Des recherches sur les actions en cours, ou la surveillance de projets d'intervention, devraient fournir un cadre approprié aux investigations à faire à ce sujet.

3. Faire des recherches sur les diverses activités génératrices de revenus auxquelles s'adonnent les femmes, en observant particulièrement les activités qu'elles imaginent elles-mêmes et celles suggérées par des acteurs extérieurs (par exemple: donateurs, programmes gouvernementaux). On a besoin d'informations sur les avantages et inconvénients de différentes activités, les facteurs de réussite ou d'échec, et le type de soutien requis par les femmes.

4. Le recueil d'informations relatives au contrôle des revenus et des dépenses au sein des foyers pastoraux est un travail préliminaire crucial pour la formulation de suggestions d'activités génératrices de revenus pour les femmes. Les questions qu'on se pose portent sur l'identification des circonstances où les femmes reçoivent et gardent une rémunération pour leur travail — spécialement de la part de leurs maris. On a besoin d'informations au sujet de la répartition des responsabilités financières au sein du foyer, et au sujet du degré de souplesse dont on fait montre lorsqu'il s'agit de redéfinir ces responsabilités selon les flux de revenus et les besoins.

5. Faire des recherches sur le statut nutritif de différents groupes pastoraux et sur les implications nutritives des transformations socio-économiques. Au cours de cette étude, on a pu identifier quatre domaines: (i) établissement de données comparatives sur le statut nutritif et sanitaire de foyers établis et nomades, et analyse des causes de différences entre eux; (ii) l'impact sur la nutrition — en particulier celle des femmes et des enfants — du passage à la production bovine et de la consolidation du contrôle masculin sur le bétail; (iii) les effets des transformations socio-économiques sur les cérémonies et célébrations traditionnelles, moyens d'accès à la viande, en particulier pour les femmes et les enfants; (iv) l'impact nutritif de la perte des "aliments sauvages" due à l'aliénation et la dégradation des terres.

6. Faire des recherches sur les sphères d'influence féminines actuelles dans différents contextes pastoraux, qu'on pourrait utiliser pour promouvoir et protéger les intérêts des femmes. On dispose de très peu d'informations sur les formes d'organisation existantes dans différents groupes pastoraux, tels que les conseils de femmes des Barabaigs et sur le potentiel de mobilisation de ces structures et d'autres comme les coopératives.

7. Le degré de dépendance du statut des femmes dans les sociétés pastorales envers, premièrement, leur participation à l'élevage à la production de lait, et deuxièmement leurs rôles de "gardiennes spirituelles", représente une question connexe. Si on songe au passage à la production carnée et à une moindre disponibilité du lait, ainsi qu'à la perte de territoires à dimension spirituelle (par exemple les tombes des ancêtres) à cause de l'aliénation foncière, on se demande quels sont leurs effets sur le statut des femmes en termes de demandes sociales et de droits aux ressources productrices.

8. Effectuer des enquêtes pour savoir si les foyers dont le chef de famille est féminin sont éjectés de la communauté pastorale de manière disproportionnée, et ce qui leur arrive en une telle situation. Dans la littérature disponible, on ne fait guère de différenciation dans la composition des foyers les plus pauvres, mais il semble raisonnable de supposer que les foyers sans hommes ne sont pas viables dans le contexte pastoral, et qu'ils risquent fort de décrocher s'ils ne peuvent être absorbés ou soutenus par d'autres.

9. Si ce texte s'est surtout penché sur les similarités des positions des femmes dans les diverses sociétés pastorales, des recherches futures pourraient utilement envisager les variations entre sociétés pastorales d'Afrique orientale et occidentale, et les implications de ces différences pour les femmes et pour les orientations de politiques à suivre.

Bibliographie

- Baroin, C. (1980), *The generalised exchange of livestock: The Tubu economic system (Chad, Central Africa)*, University of East Anglia, Development Studies Discussion Paper, No 74.
- Baroin, C. (1981), "Les droits sur le bétail et les rapports sociaux: le statut de la femme chez les Toubous du Niger" (Daza Kécherda).
- Broch-Due, V. (1983A), "The fields of the foe: Anana Emoit: Factors constraining agricultural output and farmers' capacity for participation", Département de Sociologie, Université de Bergen.
- Broch-Due, V. (1983B), "Women at the back stage of development: The negative impact on project realisation by neglecting the crucial factors of Turkana women as producers and providers", FAO, Rome.
- Chambers, R. (1988), *Sustainable livelihoods, environment and development: Putting poor people first*, Institute of Development Studies, Brighton, Discussion Paper No 240.
- Cribb, R., "Greener pastures: Mobility, migration and the pastoral model of subsistence", in *Production pastorale et société*.
- Dahl, G. (1979), *Suffering grass: Subsistence and society of Waso Borana*, Department d'Anthropologie, Université de Stockholm.
- Ensminger, J. (1984), "Theoretical perspectives on pastoral women: Feminist critiques", *Nomadic Peoples*, No 16.
- Guyer, J. (1984), "Women in the rural economy: Contemporary variations", in M. Hay et S. Stichter (sous la dir. de), *African women south of the Sahara*, Longman, USA.
- Hangar, J. et Moris, J. (1973), "Women in the household economy" in *An irrigated rice settlement in Kenya*, sous la dir. de R. Chambers et J. Moris, miméo, Weltforum Verlag, München.
- Hedlund, H. (1979), "Contradictions in the peripheralisation of a pastoral society: The Maasai", *Review of African Political Economy*, No 15/16.
- Henn, J. (1984), "Women in the rural economy: Past, present and future", in M. Hay et S. Stichter (sous la dir. de), *African women south of the Sahara*, Longman, USA.
- Horowitz, M. (1981), "Future of Pastoral Peoples: Collected papers from the conference held in Nairobi, August 4-8 1980", eds. J.G. Galaty, D. Aronson, P.C.

Salzman and A. Chouinard, pub. by International Development Research Centre, Ottawa, 1981.

Johda, N.S. (1986), "The decline of common property resources in Rajasthan", India, ODI, Pastoral Development Network Paper 22C.

Kennedy, E. (à paraître), "The effects of commercialisation of agriculture on women's control of income and health and nutritional status: The case of sugar cane in Kenya", *Economic Development and Cultural Change*.

Kettel, B. (1988), "Women and milk in African herding systems", mimeo, York University, Toronto.

Oxby, C., (1978), "Sexual division and slavery in a Twareg community: A study of dependance", thèse de doctorat non publiée, Université de Londres, School of Oriental and African Studies.

Oxby, C. (1986), "Women and the allocation of herding labour in a pastoral society: Southern Kel Ferwan Twareg, Niger", in *Les fils et le neveu: Jeux et enjeux de la parenté touwreg*, sous la dir. de S. Bernus et al., Cambridge University Press.

Palmer, I. (1985), *The impact of agrarian reform on women*, Population Council Cases for Planners, Kumarian Press, USA.

Staudt, K. (1975/76), "Women farmers and inequalities in agricultural services", *Rural Africana*, No 29.

Talle A. (1988), *Women at a loss: Changes in Maasai pastoralism and their effects on gender relations*, Université de Stockholm, Studies in Social Anthropology, No 19.

Toulmin, C. (1983), *The economic behaviour among livestock keeping peoples: A review of the literature on the economics of pastoral production in the semi-arid zones of Africa*, Université d'East Anglia, School of Development Studies, Occasional Paper No 25.

Waters-Bayer, A., (1985), *Dairying by settled Fulani women in central Nigeria and some implications for dairy development*, ODI, Pastoral Development Network, Paper 20C.

Whitehead, A. (1987), *Women in rural food production in sub-saharan Africa: Some implications for food strategies*, World Institute for Development Economics Research, Helsinki.



Dryland Networks Programme

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT

3 Endsleigh Street, London WC1H 0DD, England

Tel: (44-71) 388.2117 Fax: (44-71) 388.2826

Telex: 261681 EASCAN G